

Image not found or type unknown



Se débarrasser d'affaires ne nous appartenant pas !

Par **Tan**, le **23/10/2012** à **15:29**

Bonjour,
L'ex-compagnon d'une amie a entreposé des affaires chez elle mais refuse de les récupérer. Comment peut-elle s'en débarrasser sans risquer de s'exposer à des poursuites ?
Je lui ai suggéré d'envoyer une lettre recommandée avec AR afin de fixer une date butoir pour l'enlèvement des affaires, en précisant qu'une fois le délai dépassé, les affaires partiront à la déchetterie. Est-ce que cette lettre suffira à la protéger en cas de poursuites engagées par son ex-compagnon ?
Merci d'avance